

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
ARRONDISSEMENT DE VANNES  
COMMUNE DE CARENTOIR



Arrêté n°2026-GRC-001

## CARENTOIR

### ARRETE MUNICIPAL PORTANT FERMETURE DE L'ÉCOLE YANN ARTHUS-BERTRAND EN RAISON DES INTEMPOÉRIES

Le Maire de CARENTOIR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L.2212-2 et L.2212-4 ;

Vu le Code de la route ;

Vu les alertes météorologiques de Météo France, les arrêtés préfectoraux suspendant les transports scolaires et les communiqués de la préfecture du Morbihan,

Considérant qu'en raison des circonstances météorologiques exceptionnelles qui touchent le département du Morbihan, notamment en raison de chutes de neige et de pluies verglaçantes il appartient au Maire de prendre toutes dispositions pour prévenir les accidents dont les administrés pourraient être victimes du fait des intempéries ;

Considérant ainsi que pour assurer la sécurité des personnes il y a lieu de réglementer l'accès aux établissements recevant du public afin d'éviter la circulation sur les routes et limiter les déplacements

#### ARRÊTE

##### Article 1 :

L'école Yann Arthus BERTRAND sera fermée le mardi 6 janvier 2026 toute la journée.

##### Article 2 :

Le service périscolaire de garderie municipale ne sera pas assuré.

##### Article 3 :

Monsieur le Maire, Madame la Directrice de l'école Yann ARTHUS-BERTRAND, les agents placés sous leurs ordres et les services municipaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en Mairie et à la porte de l'école.

##### Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du Morbihan, Madame la Directrice de l'école Yann ARTHUS-BERTRAND et Madame l'Inspectrice de l'Éducation nationale dans la circonscription.

Fait à Carentoir, le 5 janvier 2026

